

# CONSEIL MUNICIPAL – COMPTE RENDU SEANCE DU 23/02/2021 à 18 H 30

Le Conseil Municipal s'est réuni au centre socioculturel le MARDI 23 FEVRIER 2021 à 18 H 30 sous la présidence de M. HURABIELLE, Maire.

Présents : MM. et Mmes HURABIELLE LYON LORRE DUCROT LESUEUR DUPOUY KALUZNY BAUJARD PENARD LEJEUNE PASTOUT PILLIER BARON PIPERAUD (arrivée à 18 H 45) ROCHE

Absents : -----

Secrétaire de séance : Mme LORRE

Aucune remarque n'ayant été formulée par les membres du conseil, le compte-rendu de la dernière réunion est adopté.

## 1) COMPTE-RENDU D'ACTIVITES / POINT SUR LES TRAVAUX

### Bâtiments-Voirie-Matériel-Réseaux

Suite à la réunion de la commission « Travaux » du 3 février, le CM :

- décide de retenir la proposition de la Sté DF POSE concernant le remplacement des portes et fenêtres à la mairie et l'école maternelle (34 000 € HT)
- note qu'il a été procédé à la réception des travaux de réfection de la passerelle
- accepte le devis présenté par la Sté ALABEURTHE relatif à l'achat d'une tronçonneuse (950 € HT)
- approuve les orientations proposées au sujet de l'entretien des chemins et espaces verts (répartition des tâches entre entreprises et personnel communal, vente du tracteur CASE avec équipements)
- fait le point sur le programme d'enfouissement des réseaux ENEDIS sur la commune (achèvement de la 1<sup>ère</sup> phase de travaux, nouvelle opération projetée avec implantation d'une armoire rue des Mariniers au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2021).

### Activités économiques

Suite à la réunion de la commission « Marché d'été » du 22 février, le CM :

- prend note qu'une association de producteurs locaux a récemment été créée (fonctionnement en drive, prêt de la salle des fêtes des Fourmis le vendredi)
- demande que les commerçants du marché puissent être sollicités en priorité et que cette activité soit également suspendue durant la période du marché (du 15 juin au 15 septembre 2021)
- indique que les 3 candidats à la reprise de la halle nautique seront reçus en mairie le 8 mars à partir de 16 H 30
- propose de maintenir le montant du loyer à 3 000 € (1<sup>ère</sup> année), 4 000 € (2<sup>ème</sup> année) et 5 000 € (3<sup>ème</sup> année).

### Affaires scolaires

L'assemblée :

- décide de déposer auprès du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale une demande de renouvellement de la dérogation relative à l'aménagement du temps scolaire sur 4 jours à compter de la rentrée 2021
- accepte de candidater à l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles (devis matériel estimé à 4 210 € TTC / subvention de l'Etat à hauteur de 70 %)
- note qu'un aménagement de sécurité a été mis en place à la cantine dans le cadre du dernier protocole sanitaire
- est informée que le prochain conseil d'école aura lieu le 16 mars à 18 H 00.

M. le Maire :

- indique à Mme ROCHE qu'il n'est pas envisagé d'installer un dispositif d'eau chaude à l'école primaire ni de maintenir un 2<sup>ème</sup> service de garderie qui a été instauré uniquement par mesure Covid-19
- remercie les membres de la commission « Service minimum école » qui dernièrement ont assuré la garderie du midi durant une semaine.

Mme KALUZNY demande si un tri sélectif peut être mis en place à la cantine.

## 2) PERSONNEL COMMUNAL

L'assemblée :

- accepte la proposition présentée par la Mission Locale dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences » se rapportant à la signature d'un contrat PEC d'une durée de 10 mois à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021 au profit de M. Soriba SACKO (poste d'agent technique à 20 H / semaine)
- est informée que cette opération sera prise en charge à hauteur de 80 % par l'Etat
- fait le point sur la procédure engagée pour le recrutement d'un nouvel agent (réception par la commission « Personnel communal » de 14 candidats sur les 18 ayant été convoqués)
- décide de procéder à la nomination de M. Julien CASSIOT au poste d'adjoint technique à temps complet en qualité de stagiaire à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021 (14 voix pour / 1 non vote)
- prend note que l'actuel agent technique est toujours en arrêt de travail et que la bonne marche du service continue d'être assurée par l'employé en contrat ASER avec l'aide de M. DUCROT
- est avisée que le dossier se rapportant aux Lignes Directrices de Gestion a été élaboré et transmis pour avis au Comité Technique du Centre de Gestion.

## 3) COMMUNAUTE DE COMMUNES

Après avoir rappelé que les comptes-rendus des différentes réunions de la CDC sont diffusés à chaque conseiller, M. le Maire fait le point sur les dossiers concernant :

- la poursuite de l'aménagement du bâtiment enfance-jeunesse à Cours-les-Barres
- la non réouverture du centre de loisirs durant les vacances d'hiver suite à l'impossibilité de mettre en place le protocole sanitaire imposé
- l'attribution à l'entreprise CITEOS du marché concernant le programme de vidéoprotection sur le territoire de la CDC subventionné à hauteur de 92 000 €
- la proposition de conservation de la compétence mobilité au niveau de la Région
- le suivi de la procédure du PLUI (rapport du commissaire enquêteur, examen par la CDPENAF).

#### 4) QUESTIONS DIVERSES

L'assemblée :

- note qu'une modification a été apportée à la composition des commissions « Finances » et « Travaux » (+ M. BARON)
- prolonge l'interdiction de louer les salles des fêtes jusqu'au 31 mai 2021
- donne le bilan de l'exercice de crise « inondation de la Loire » organisé le 9 février dernier par les services de la Préfecture
- décide de céder à titre de bail à loyer à M. et Mme GIEN qui en ont fait la demande le logement n° 1 à La Cure à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021 moyennant la somme de 400 € / mois
- accepte d'octroyer une subvention d'un montant de 300 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de La Guerche pour l'achat d'un nouveau drapeau de cérémonie
- est informée que les élections départementales et régionales se dérouleront les 13 et 20 juin 2021 (mise en place de 2 bureaux de vote, plannings de permanence).

M. DUCROT :

- constate une recrudescence d'incivilités sur la commune (dépôts sauvages de déchets, masques, non respect de l'interdiction de circuler sur la passerelle durant les travaux de rénovation de l'ouvrage)
- rapporte le signalement d'un nid de frelons et d'un problème d'évacuation des eaux pluviales dans des propriétés privées.

M. LESUEUR souligne que le règlement d'hygiène et de sécurité applicable à La Cure continue de ne pas être respecté par la locataire du logement n° 2.

Mme DUPOUY est avisée qu'une réfection provisoire de la chaussée sera réalisée rue du Pré du Roc.

M. LYON :

- indique qu'il a été procédé à une réparation de l'éclairage public chemin des Barres
- rappelle que les pannes doivent être signalées afin que l'entreprise en charge de la maintenance du réseau puisse intervenir dans les meilleurs délais.

Mme KALUZNY :

- est informée qu'actuellement le Conseil Départemental n'envisage pas d'effectuer des travaux visant à réduire la vitesse dans la traversée de La Grenouille (aménagement à la charge de la commune)
- demande si une réunion de la commission « Espaces verts-Fleurissement-Environnement » sera prochainement programmée
- note qu'une plaque située le long du canal à La Grenouille a été endommagée.

Mme PIPERAUD signale le descellement d'une plaque route de Tarteron.

M. BAUJARD constate également une dégradation de la chaussée dans le quartier du Bec d'Allier et renouvelle sa demande de mise en place d'un panneau de sens interdit rue du Passeur en direction de la montée sur la levée.

Une mise au point est ensuite effectuée par les membres du CM au sujet du mail adressé récemment par Mme KALUZNY à chaque conseiller.

- Séance levée à 21 H 05 -